



ON ME DEMANDE DE CHANGER DE FOURNISSEUR DE GAZ

Par tine

Bonjour,
Je viens de recevoir un courrier mentionnant que je dois signer un nouveau contrat de fournisseur Gaz.
On m'écrit que les contrats de fournitures de Gaz aux Tarifs Réglementés doivent prendre fin au 30 juin 2023.
J'ai signé un contrat en 1994 et je n'ai pas déménagé.
Dois-je vraiment signer un nouveau contrat s'il n'y a pas de changement de mon côté ?
Est-ce vraiment Légale ?
Merci pour votre réponse.
MB

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui c'est exact, le tarif réglementé du gaz s'arrête en 2023.
[url=https://www.ecologie.gouv.fr/tarifs-gaz]https://www.ecologie.gouv.fr/tarifs-gaz[/url]

Par contre il n'y a pas d'urgence à signer un nouveau contrat : vous avez presque 1 an pour y réfléchir.
Attendez les prochaines décisions gouvernementales et renseignez vous sans vous précipiter sur la première offre.

Par isernon

bonjour,

les tarifs réglementés du gaz vont disparaître, vous devez donc souscrire un contrat en offre de marché avec le fournisseur de leur choix.

voir ce lien :

<https://www.energie-mediateur.fr/le-mediateur/dossiers/suppression-des-tarifs-reglementes/>

salutations

Par yapasdequoi

En effet !
Il y a aussi un comparateur sur le site du médiateur :
[url=https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil?profil=particulier]https://comparateur-offres.energie-info.fr/compte/profil?profil=particulier[/url]
Mais il est sans doute prématuré de changer en ce moment. Il y aura certainement des offres commerciales intéressantes en approchant de la date.
Et d'ici là diverses mesures gouvernementales sont envisagées, à surveiller.